Rédacteur : V. MIELE, Cadre de pôle, missions RH Approbateur : V. BURG, Coordonnatrice générale des soins	

1. Identification du poste

Cadre de santé.

2. Cadre légal

- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Décret n° 2012 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 26 décembre 2012 relatif à l'échelonnement du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Fiche métier des encadrants d'unités de soins et d'activités paramédicales (répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie fonction publique hospitalière).

3. Zone de responsabilité

L'équipe paramédicale du ou des services en charge.

4. Spécificités du poste

- Organiser l'activité de soins et des prestations associées
- Manager l'équipe et coordonner les moyens d'un service de soins, médico-social, médicotechniques ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et à la qualité de la prise en charge.
- Développer la culture du signalement et gérer les risques.
- Développer les compétences individuelles et collectives.
- Participer à la gestion médico-économique du pôle.

5. Liaisons hiérarchiques

Directions des soins, cadres de pôle et cadres supérieurs de santé.

6. Liaisons fonctionnelles

- Chefs de pôle, médecins chef de service, médecins, internes
- Cadres de santé de l'établissement
- Les directions fonctionnelles.

7. Contenu du poste

7.1. Animation et encadrement des équipes

- Gérer le personnel de jour et de nuit de l'unité en veillant à ce que les effectifs soient en adéquation avec les besoins de l'unité.
- Assurer la gestion des équipes au quotidien : temps de travail, absences, périodes de repos et congés dans le respect de la législation et intégrer les données dans l'outil informatique de gestion du temps.
- Adapter les ressources humaines et gérer les compétences.
- Apporter un appui technique ou de l'écoute au personnel placé sous sa responsabilité.
- Transmettre l'information entre la direction et les professionnels.

7.2. Contrôle et évaluation de la qualité

- Développer une réflexion éthique.
- Promouvoir une dynamique qualité.
- Garantir la sécurité de la prise en charge des patients.
- Assurer le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Veiller au confort des patients.
- Favoriser l'amélioration continue de la qualité des soins et de vie (EPHAD) : droits et information du patient, organisation de la prise en charge des patients, amélioration des pratiques professionnelles, surveillance et prévention des risques infectieux etc.
- S'assurer du bon fonctionnement des installations, collaborer au suivi des prestations de maintenances.
- Réaliser un bilan annuel d'activité.
- Mettre en place et veiller à l'utilisation des outils de soins.
- Être responsable de l'application des prescriptions médicales par l'équipe.
- Suivre l'évolution des techniques médicales de la discipline et favoriser leur développement.
- Contribuer à la bonne gestion des lits de son unité.

7.3. Recherche en soins et enseignement

- Favoriser les axes de recherche dans les services pour optimiser la prise en charge de patients.
- Elaborer des interventions pédagogiques et les dispenser : animation.
- Être garant d'un encadrement de qualité des étudiants et élèves.
- S'informer de l'évolution de la législation et s'assurer de la transmission.
- S'assurer de l'intégration et de l'encadrement des nouveaux personnels.
- Identifier les besoins de formation des agents placés sous sa responsabilité.

7.4. Coordination des activités avec les autres unités

- Coordonner les activités et les projets paramédicaux en collaboration avec le responsable médical.
- Gérer l'absentéisme en collaboration avec d'autres unités si gestion interne impossible.

- Participer aux réunions de service et de coordination des soins.
- S'impliquer dans la démarche de certification.
- Participer aux commissions et aux groupes de travail transversaux (CLIN, CSIRMT, identitovigilance, gestions des risques, ROR, dossier de soins informatisé etc.).

7.5. Conception et mise en œuvre de projet

- Décliner les actions du projet de soins en lien avec le projet d'établissement.
- Etablir les objectifs de service.
- Organiser les séjours du patient et leur projet de soins.
- Veiller à la coordination des soins en amont et en aval pour garantir la continuité des soins.

7.6. Activités éventuelles

- Intervenir dans les instituts de formation en soins infirmiers.
- Participer à des jurys de sélection ou d'examens.
- Participer au réseau ville-hôpital.

8. Conditions de travail

- Agent à temps complet, repos fixe de jour.
- Semaine de 39 h, récupération de 19 RTT à l'année.
- Astreinte cadre à tour de rôle 7j/7 et 24h/24 selon planning établi par le cadre supérieur responsable RH.

9. Niveaux et compétences requis

9.1. Connaissances requises

- Management et animation d'équipes
- Communication/relations interne
- Droit des usagers du système de santé
- Ethique et déontologie professionnelle
- Evaluation de la charge de travail
- Gestion administrative, économique et financière
- Management
- Méthodes de recherche en soins
- Méthodologie d'analyse de situation
- Organisation du travail
- Santé publique
- Soins
- Stratégie et organisation du travail/conduite du changement.

9.2. Qualités professionnelles

- Positionnement, management assertif
- Gestion des conflits individuels et collectifs
- Être leader pour rallier l'équipe autour de projets d'intérêts communs
- Loyauté.

9.3. Qualités personnelles

- Sens de l'organisation, de l'animation
- Disponibilité, capacité d'écoute et d'empathie.

9.4. Formations

- Diplôme de cadre de santé
- Master de management de la santé ou gestion des établissements sanitaires.